

« Coup de pouce aux vacances »

Age limite 18 ans, attribué par enfant, selon le quotient familial

Tarifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Centre aéré sans hébergement	Quotient inférieur à 900€ : 4€ / jour Dans la limite de 25 jours/an consécutifs ou non
Avec hébergement : colonie, camps	Quotient inférieur à 900€ : 8€/nuitée Dans la limite de 10 nuitées/an consécutives ou non
Voyage scolaire, linguistique, classe découverte (aide accordée par cycle – primaire – collège – Lycée)	Quotient inférieur à 900€ : Participation à hauteur de 35% du montant total du séjour

Vous pensez pouvoir bénéficier du « coup de pouce aux vacances », contactez le secrétariat de mairie au 04.74.51.70.52 ou par mail à mairie@nivigne-et-suran.fr

Toutes les informations données pour la constitution du dossier resteront confidentielles.

Bonnes Vacances à tous

L'équipe du Comité consultatif d'action sociale